

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### A la gloire d'Hugo. — L'impôt sur le revenu.

Deux ministres de la République, accompagnés de délégations littéraires, ont conduit à Guernesey un pieux pèlerinage au pied d'un monument élevé à la mémoire du génie de Victor Hugo. Une fois de plus, un éclatant hommage a été rendu au nom du plus fameux des écrivains et il nous plaît qu'à ce Poète français cet hommage ait été décerné sur la terre britannique. On s'est rappelé les vingt années d'exil volontaire passées par l'illustre protestataire dans une île anglaise et l'on a pensé qu'après tant de statues qui, partout, rappellent ses traits, il fallait qu'un monument fixât son image au foyer étranger qu'il s'était choisi.

Ainsi les drapeaux unis de l'Entente Cordiale flottent au-dessus de ce masque gigantesque.

Paris honore Shakespeare. Guernesey célèbre Hugo. Une effigie nouvelle se place en marge de cette vie prodigieuse.

Qu'elle soit la bienvenue et qu'ils soient innombrables les touristes de demain qui monteront vers Hauteville-House.

Cette inauguration coïncide avec la publication de pages émouvantes et inédites consacrées à une très noble figure. M. Gustave Simon, exécuteur testamentaire de Victor Hugo, après avoir réuni les derniers fragments posthumes de l'auteur des « Contemplations » nous a montré, à l'aide de saisissants documents, le dévouement merveilleux de sa compagne de l'idole des « Lettres à la fiancée ».

Et presque dans le même instant on nous a initiés à la tendre liaison cinquantenaire, qui unit le grand homme et la plus amoureuse, la plus fidèle des amies : Juliette Drouet.

Si fort fut cet attachement, que l'amante trouvait, à soixante-dix-huit ans, les accents les plus doux et les plus touchants pour parler d'amour à son maître. Ailleurs, on crierait au scandale. Ici, on se recueille et l'on admire. Ailleurs, on murmurerait : « Adultère ! » Ici, on s'incline devant les deux femmes augustes qui s'efforcèrent d'être, chacune à sa manière, les anges de ce Titan qu'elles enveloppèrent de tendresse. Et de cette tendresse, les disciples d'Hugo, ceux qui communiquèrent à Guernesey, leur sont, à toutes deux très reconnaissants.

Le débat sur l'incorporation de l'impôt du revenu au budget de 1914 a suivi son cours au Sénat. Les adversaires de cette innovation fiscale l'ont combattue avec une âpre ténacité. Mais le résultat final ne faisait pas de doute. L'impôt du revenu global a été voté et il fonctionnera au 1<sup>er</sup> janvier 1915, pour le plus grand bien du Trésor.

La majorité qui a repoussé la disjonction a été tellement forte que les conservateurs les plus attardés doivent bannir leurs dernières espérances.

Dans le très beau discours qu'il a prononcé jeudi, M. Ribot a concentré en quelques phrases les raisons qui exigent le vote de la taxation du revenu, dans le plus bref délai.

C'est, d'une part, que le budget est en déficit; c'est, de l'autre, que l'accord ne peut s'établir entre la Chambre et le Sénat que sur cette formule d'impôt. Ces deux considérations, qui se complètent, étaient bien faites pour dissiper certaines résistances. La France peut-elle laisser dans son budget une fissure béante ? Et l'équilibre de ce budget n'est-il pas une condition même de la défense nationale ?

Les 207 voix qui ont repoussé la disjonction jeudi, se retrouveront lorsqu'il s'agira de voter l'ensemble de la fiscalité nouvelle. Et ainsi, contre la droite, indifférente à l'état de notre trésorerie, tous les républicains groupés, ou peu s'en faut, assureront à la France les ressources supplémentaires que les circonstances réclament.

Et du même coup la réforme fiscale démocratique sera amorcée.

### A L'ÉTRANGER

#### L'exposition de San-Francisco

La Chambre a eu raison de voter, en dépit des réserves qu'ont faites certains orateurs, les crédits demandés pour l'exposition de San-Francisco. S'imaginer-t-on la France refusant ce gage d'amitié à la grande République américaine ?

Mais l'Amérique, à son tour, ne saurait nous refuser une marque de sa sympathie. Les taxes douanières sont déjà très élevées, et nous n'avons pas la prétention d'influencer son régime économique, cette barrière protectionniste devrait lui suffire.

Elle ne lui suffit pas, en réalité, puisque les douanes américaines se font particulièrement rigoureuses pour les produits français. On a signalé récemment toute une série de pratiques vexatoires, qu'elles exercent jusque chez nous. Leurs agents à Paris n'hésiteraient pas à réclamer les livres de commerce des exportateurs, allant beaucoup plus loin que n'ont les contrôleurs chargés d'asseoir l'impôt du revenu.

Les porcelainiers de Limoges savent ce qu'il en coûte de provoquer la suspicion du fisc des États-Unis, aussi ont-ils produit vigoureusement leurs protestations auprès du ministre du commerce, qui les a transmises à Washington.

On dit que le président Wilson, qui est un esprit sagace et courttois, s'est ému de ces doléances. Il lui appartient aujourd'hui de faire le beau geste.

La France ira officiellement à San-Francisco, à la différence de l'Allemagne et de l'Angleterre. Elle a estimé que l'antique cordialité de ses rapports avec l'Union, lui imposait une participation brillante. Nous voulons supposer que l'Union prendra conseil de cette même antique cordialité de rapports, pour abolir les vexations douanières qui nous préjudiciaient. Venant d'un adversaire historique, ces vexations seraient déjà très irritantes; elles sont inconcevables et d'autant plus pénibles, lorsqu'elles sont le fait d'un ami traditionnel et éprouvé.

### LE FURETEUR.

## APRÈS LA TRAGÉDIE

Que la tragédie de Sérajevo ait provoqué en Autriche un ébranlement promoteur de troubles, c'est ce qui ne paraît surprenant à personne. Dans un pays aussi profondément divisé, tout est cause de disputes parce qu'un changement quelconque est susceptible d'entraîner des conséquences que les uns redoutent et que les autres espèrent. Un tel événement ne peut donc que mettre en conflit les éléments jaloux et hostiles qui composent ce pays où cohabitent dans une défiance réciproque des peuples si divers par la race, la langue et la religion.

Mais les pillages et les destructions qui ont suivi à Sérajevo et en Bosnie l'assassinat de l'archiduc et de sa femme ont tout de suite révélé une sauvagerie frénétique que rien n'excuse. Ce fut une véritable ruée de barbarie à laquelle ont assisté sans bouger des forces policières et militaires dix fois plus nombreuses qu'il n'eût fallu pour la maîtriser sur l'heure.

A ces actes de violence populaire envers les Serbes de l'Empire, on a pu craindre un moment que s'associent les milieux gouvernementaux eux-mêmes par un procédé qui pouvait déchaîner les plus graves conflits internationaux. Ne disait-on pas que le gouvernement autrichien allait exiger du gouvernement serbe qu'il fit une enquête dans son propre pays, sous prétexte que les fils du complot conduisaient à Belgrade ? C'était taxer de complicité dans le crime la nation serbe tout entière ! L'immédiate et ferme protestation de la presse russe montra tout de suite à quelles redoutables complications conduisait cette procédure...

Il faut espérer que le gouvernement impérial et les esprits réfléchis de la monarchie sauront résister à l'entraînement d'une partie du peuple et que la ferme sagesse de l'Empereur mettra un frein à ces emballements dangereux — moins spontanés peut-être qu'on voudrait nous le faire croire.

En toute cette affaire l'attitude de la presse allemande, interprète fidèle de la pensée gouvernementale, fut de pousser les choses au pire et d'engager l'Autriche-Hongrie aux résolutions irrévocables. Nos aimables confrères d'outre-Rhin n'ont eu, dès la nouvelle de l'attentat, d'autre occupation que d'attiser le feu et de soulever l'opinion contre le « slavisme », c'est-à-dire contre la Russie. Ce fut au point que la presse officielle de Saint-Petersbourg dut répliquer par des menaces fort nettes aux surexcitations qui venaient de Berlin. Les cris « à Belgrade », poussés dans les rues de Sérajevo et sur les places de Vienne n'étaient qu'un écho des articles rédigés sous la dictée du ministère des affaires étrangères par les journaux d'Allemagne, dont ce déchaînement de haine contre la Russie et le slavisme servait si bien les desseins.

Ainsi, au vu et au su de l'Europe entière, la presse allemande s'est efforcée de créer une situation de fait susceptible de déchaîner la guerre dans tout le continent. Une fois de plus, il aura été démontré que tous les dangers de conflit viennent du même foyer. Et voilà de quoi instruire les doux apôtres qui nous veulent convaincre que l'opinion allemande est toute de paix et d'amour.

Nous dira-t-on qu'il faut distinguer et ne pas confondre dans la même réprobation le peuple allemand, la nation allemande et le parti pangermaniste ? Mais cet argument ne vaut rien puisque des journaux de toutes nuances se sont associés à cette campagne contre laquelle personne n'a protesté, pas même les socialistes.

Tout n'est d'ailleurs pas fini et le foyer d'incendie n'est pas éteint...

Emile LAPORTE.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### Séance du 9 Juillet 1914

#### PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Albert Thomas dépose le rapport sur le crédit de 4.984.125 francs voté par le Sénat, pour l'application de la semaine anglaise dans les établissements de l'Etat.

La discussion immédiate est ordonnée.

Les divers articles sont adoptés. L'ensemble est adopté par 522 voix contre 11.

La Chambre aborde la discussion du budget.

Les budgets des ministères des finances et des affaires étrangères sont adoptés.

Divers chapitres sont votés avec des modifications.

Le budget de l'intérieur est adopté.

Les budgets de la guerre, de la marine, de l'instruction publique, des beaux-arts, du commerce sont adoptés.

Le chapitre 14 comportant une augmentation de 62.333 francs en faveur des sous-agents des P. T. T. est adopté.

Les chapitres réservés des ministères du travail et des colonies sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

### Séance du 10 Juillet 1914

Dans la séance du matin, la Chambre discute la loi des finances : M. Berry proteste contre la déclaration contrôlée. M. Brousse propose de voter six douzièmes provisoires et de faire du budget de 1914 le budget de 1915.

Dans la séance de l'après-midi, la

Chambre valide les élections de MM. Outrey (Cochinchine) et Boisneuf (Guadeloupe).

La Chambre reprend la discussion générale du budget, M. Sembat demande sur quelles bases on va poser le budget de 1915. Il préconise le monopole de l'alcool.

M. de Monzie parle en faveur du monopole des pétroles.

M. Noulens répond aux divers orateurs et les articles 5, 6 sont votés. Et la séance est levée.

## SÉNAT

### Séance du 9 Juillet 1914

#### PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat occupe du projet relatif au régime de l'indigénat algérien. M. Flandin, rapporteur, dit que cinq millions d'indigènes vivent en Algérie, soumis à un régime d'exception que le Parlement est appelé à reviser.

Cette revision doit se faire dans un esprit de large confiance vis-à-vis des populations intéressées, mais aussi avec l'esprit de prudence nécessaire pour ne pas désarmer les représentants de l'autorité française.

Plus la répression est rapide, plus elle est en harmonie avec la mentalité indigène.

M. Flandin exprime le vœu que les administrateurs soient l'objet, de la part de l'administration supérieure, d'un contrôle effectif.

Après M. Flandin, M. Aubry, vient rompre une lance en faveur du statu quo.

Tant que, pour le peuple musulman le Coran restera le Code religieux et civil intangible, il n'y aura pas d'assimilation, dit-il.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Et la séance est levée.

### Séance du 10 Juillet 1914

M. Lintilhac parle en faveur d'un projet de loi concernant les promotions de la deuxième à la première classe, pour le personnel primaire de France et d'Algérie. Le projet de loi est adopté.

Le Sénat revient à la discussion de projet relatif au régime de l'indigénat en Algérie.

Le projet de loi est voté. Et la séance est levée.

### UNE DÉFINITION

Bautru disait que le cabaret était un lieu où l'on vendait la folie en bouteilles.

### Privilège

Un praticien diagnostique un abcès de l'appendice qui rend indispensable une intervention chirurgicale.

Prix convenu : trois mille francs.

L'homme de l'art se met à l'ouvrage. Il constate que l'appendice est intact, mais découvre un abcès au rein, qu'il opère.

Or, Mme P..., la patiente : — J'avais consenti de verser 3.000 francs pour un abcès de l'appendice. Pour un abcès au rein, je ne verse que 500 francs.

On plaide.

Et le tribunal :

« Attendez que le chirurgien est maître de pratiquer l'opération qu'il juge nécessaire à la guérison du malade sans être tenu de rendre compte de la nature spéciale des soins opératoires qu'il a donnés en toute conscience, en vue d'assurer la guérison de l'affection dont il a reconnu l'existence (?) »

Mme P... paiera 3.000 francs.

Laissons l'espèce, comme disent les chicaneurs — (abcès appendiculaire ou rénal, il n'importe) — et négligeons le charabia de la sentence.

D'une façon générale, il ne résulte pas moins de ce charabia qu'un chirurgien qui travaille sur vous « à côté », par erreur, ne vous doit pas d'explications, mais que vous lui devrez les mêmes honoraires si, dénonçant d'abord un cas grave, il ne

trouvait à débrider plus tard qu'un simple panaris.

Il y a du bon pour les coupe-tout-jours !

## INFORMATIONS

### L'Emprunt

Les rentes à émettre s'élevaient à 30 millions 961.490 francs. Les rentes souscrites se sont élevées, sauf rectification de détail ou en chiffre rond, à 1 milliard 247 millions 330.000 francs. La division de ces deux nombres indique que l'emprunt a été souscrit 40 fois 1/4 environ.

La presque totalité des souscriptions apparaît dans le département de la Seine : 1 milliard 218 millions 370.000 francs. La province semble donc à première vue, n'avoir souscrit que 28 millions 970.000 francs, c'est-à-dire un peu moins qu'une fois l'emprunt. Mais il ne faut pas oublier que les principaux établissements de crédit ont leur siège à Paris et y ont centralisé les souscriptions de leurs succursales ou agences. Les 29 millions de rentes portés à son compte ne représentent donc que les souscriptions reçues aux guichets du Trésor ou à ceux des succursales de la Banque de France.

Les souscriptions irrédutibles dépassent 4 millions et demi de rente. Le nombre des souscripteurs a été de 240.000 environ. Mais dans ce chiffre les grosses banques, les gros établissements de crédit ne figurent que pour une unité.

Le capital nominal des rentes offertes au public étant de 884 millions 614.000 francs, et le versement de garantie ayant été fixé à 10 0/0 du capital nominal, la somme à verser pour l'emprunt souscrit une fois était de 88 millions 461.400 francs.

L'emprunt ayant été souscrit 40 fois 1/4, c'est une somme de 3 milliards et demi qui a été apportée aux caisses du Trésor ; un huitième environ a été constitué par un dépôt de bons ou d'obligations à court terme, et le surplus, soit plus de 3 milliards, a été versé en numéraire, en billets ou en mandats de virement sur la Banque de France.

Le capital nominal des rentes offertes au public étant de 884 millions 614.000 francs, et le versement de garantie ayant été fixé à 10 0/0 du capital nominal, la somme à verser pour l'emprunt souscrit une fois était de 88 millions 461.400 francs.

L'emprunt ayant été souscrit 40 fois 1/4, c'est une somme de 3 milliards et demi qui a été apportée aux caisses du Trésor ; un huitième environ a été constitué par un dépôt de bons ou d'obligations à court terme, et le surplus, soit plus de 3 milliards, a été versé en numéraire, en billets ou en mandats de virement sur la Banque de France.

Le gouvernement tente de nouveau d'enrôler des catholiques dans la région de Scutari.

### Académie condamnée à Leipzig

Jeudi ont eu lieu devant le tribunal d'Empire de Leipzig, les débats du procès de haute trahison intenté au dessinateur alsacien-lorrain Hansi, pour la publication de « Mon Village ».

C'est la quatrième fois que les tribunaux allemands ont à s'occuper des caricatures du dessinateur Hansi.

Hansi fut récemment traduit en justice pour avoir publié à Paris, un ouvrage intitulé « Histoire d'Alsace-Lorraine ».

L'Académie française décerna un prix de mille francs à ce même ouvrage.

Dès le début de l'audience de jeudi, Hansi fait preuve du plus grand calme.

Le président montre à ses assesseurs quelques caricatures de l'accusé ; puis il procède à l'interrogatoire.

Hansi répond aux questions qui lui sont posées. Il déclare qu'il est graveur et ne fait des caricatures qu'à ses moments perdus. Il assure n'avoir point les sentiments violemment germanophobes qu'on se plaît à lui attribuer, mais il est avant tout Alsacien.

Le tribunal d'Empire condamne Hansi à dix-huit mois de prison.

Hansi a été aussitôt arrêté.

### Les martyrs du Pôle

L'expédition arctique dirigée par l'explorateur Stefanson, vient d'avoir à enregistrer un nouveau désastre. Il y a quelque mois, Stefanson et quatre compagnons venaient de quitter leur navire le « Karluk » pour faire une reconnaissance, lorsque celui-ci dut fuir devant la tempête, abandonnant le chef de l'expédition qui parvint à grand peine à regagner les régions habitées.

Le « Karluk » dérivait pendant plusieurs semaines, et finalement, fut écrasé entre deux banquises.

Le capitaine Barlett, qui fit autrefois partie de l'expédition Peary, réussit à sauver son équipage. Un camp d'hivernage fut organisé. C'est en tentant de gagner l'île de Wrangel que huit membres de l'expédition disparurent dans des conditions telles, qu'on ne doute pas qu'ils aient péri.

Parmi eux, se trouvaient un Français, M. Henri Beauchat, anthropologiste de l'expédition, ancien attaché au Museum d'histoire naturelle de Paris ; M. James Murray, qui avait fait partie de l'expédition Shackleton, et le docteur Forbes Mackay qui avait, lui aussi, accompagné Shackleton.

Le capitaine Barlett, qui a lui-même les pieds gelés, tenta en vain, pendant trois semaines, de retrouver les disparus.

## En Albanie

### On est sans nouvelles des Français disparus

L'intérêt principal des affaires albanaises que de Wied ni Bid-Dona ne peuvent rendre florissantes, réside pour nous dans le sort des Français disparus, et on n'en a aucune nouvelle.

M. de Fonteny, le ministre de France, a adressé aujourd'hui une lettre au commandant anglais d'Alessio, le priant de faire faire des recherches dans la région.

Un message a également été envoyé dans la forêt de Souk, avec mission de retrouver le gardien de l'exploitation, l'Albanais Marco Djoka, qui aurait reconnu parmi les individus qui ont enlevé M. Vassel et ses compagnons des partisans du fameux chef de bande Osman Sinan.

### Un trompe-l'œil

Quant à la situation proprement dite, disons que le gouvernement de Durazzo persiste dans ses illusions qui l'empêchent de voir la situation telle qu'elle est.

Le gouvernement tente de nouveau d'enrôler des catholiques dans la région de Scutari.

## Petites Nouvelles

Le pilote allemand Linne Kæzel a battu le record de la hauteur en s'élevant à une hauteur de 6.600 mètres.

Le garde champêtre de Dompierre (Charente-Inférieure), s'était mis à la poursuite d'un malfaiteur pour un vol commis dans la localité. Comme le garde allait le rejoindre, l'individu tira un revolver et fit feu sur le représentant de l'autorité, qui tomba mort. L'assassin prit ensuite la fuite.

Dans une allocution adressée à ses hommes devant le monument élevé à Dury à la mémoire des soldats morts en 1870, un chef de bataillon ayant fait allusion à la loi de trois ans et qualifié d'« imbéciles » ceux qui la combattaient, le général Gérard, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée, a frappé d'une peine disciplinaire ce chef de bataillon.

Jeudi matin, à Pauillac, le capitaine des douanes, M. Ernest Kérigant, a tué sa femme à coups de revolver ; il a ensuite tourné son arme contre lui-même et s'est fait justice. La femme était enceinte de 8 mois.

Le Ministre de la guerre vient de décider d'accorder la croix de la Légion d'honneur à l'aviateur Pégoud.

Le procureur de la République a transmis à M. Bidart-de-la-Noë, juge d'instruction, son réquisitoire définitif au sujet de l'affaire Cadieu. Ses conclusions tendent à renvoyer l'ingénieur Pierre devant la cour d'assises du Finistère.

# CAUSERIE

## Les Chambres d'Agriculture ET LES Assurances agricoles

La commission de l'Agriculture, à la Chambre, examine actuellement deux groupes de propositions relatives, les unes à la création de Chambres d'Agriculture, les autres aux assurances agricoles.

La question des Chambres d'Agriculture n'est pas précisément nouvelle; il y a soixante ans déjà qu'elle fut mise pour la première fois à l'ordre du jour. Depuis, elle n'a cessé de faire l'objet de projets émanant des gouvernements ou d'initiatives de parlementaires. Cependant, tous ces efforts n'ont pu aboutir à la solution que la situation exigeait et que réclamaient les intéressés.

Il est véritablement extraordinaire que, dans un pays où l'agriculture est la branche essentielle, primordiale de l'activité nationale, la grande créatrice de richesses, qui a permis à ce pays, non seulement de subir sans décroître les crises les plus graves et les plus profondes, mais encore de se relever rapidement — qui constitue la grande réserve inépuisable des forces vives de la nation — il est extraordinaire qu'une question de cette importance n'ait pas encore trouvé la solution nécessaire et attendue.

D'après les résultats des derniers recensements connus, 2.002.681 personnes seulement sont occupées, en France, par le commerce et cependant, depuis longtemps, le commerce possède, dans les Chambres de commerce, des organes de défense, de progrès, de liberté, qui, transformés en 1898, ont fourni les plus heureux résultats.

Or, 8.715.000 personnes sont employées à l'agriculture, c'est-à-dire plus du quadruple.

Malgré cette situation, l'agriculture n'a pas, pour ainsi dire, obtenu jusqu'à ce jour de représentation officielle et légale. Elle n'a pas encore l'instrument qui lui permettrait de se défendre, de réaliser tous les progrès qui lui sont nécessaires et de conquérir l'indépendance économique, qui est, pour elle, la meilleure garantie de sécurité.

Dans la réalité, l'utilité des Chambres d'Agriculture a à peine besoin d'être discutée.

Si, telles qu'elles sont, les Chambres de commerce ont fait leurs preuves, si elles ont rendu des services incontestés, si elles sont indubitablement appelées à en rendre de plus grands encore, pourquoi hésiter à doter l'agriculture de la même organisation excellente ?

Des transformations de cette importance doivent être longuement préparées et mûries; on ne peut pas les improviser. Si l'on veut faire une réforme sérieuse, durable, parce qu'elle répondra aux véritables intérêts du pays, il faut la préparer de loin, et s'y acheminer par toutes les voies convergentes, et l'une de ces voies qui s'ouvrent devant le législateur, c'est la décentralisation professionnelle.

Les attributions qu'on veut donner aux Chambres d'Agriculture sont étendues; nul doute, néanmoins, qu'elles soient encore incomplètes. Quelques dispositions resteront lettre morte, alors qu'à l'expérience des imperfections, des insuffisances éclateront à tous les yeux.

Telles que, les Chambres d'Agricultures n'en constitueront pas moins un progrès réel. Elles jouiront d'une autonomie tempérée par la légitime et nécessaire surveillance du Gouvernement; leur caractère officiel leur donnera une autorité qui les mettra bien en valeur et leur permettra d'accomplir véritablement leur mission.

Le programme, dont la réalisation est laissée à leur initiative, est évidemment fort vaste. Il faudra un long temps, des efforts énormes, des dévouements incomparables et une transformation des mœurs, pour qu'une partie seulement de ce programme soit réalisée. Le tout était de créer un organisme souple et d'une portée étendue; petit à petit les Chambres mettront à profit et adapteront à leurs besoins la grande liberté que leur donnera la loi.

Jean LALOY.

## CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion de la Fête Nationale, nos ateliers étant fermés mardi, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mercredi prochain.

## TROP LOYAL

Le général Gérard, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée, a frappé d'une sanction disciplinaire un officier qui, au cours d'une causerie patriotique, avait traité de « imbéciles » les adversaires de la loi de trois ans.

« Les militaires ont le devoir d'exécuter la loi et non le droit de la discuter » déclare dans un ordre du jour aux troupes, le commandant du 2<sup>e</sup> corps.

Tout le monde devrait approuver un pareil langage et la mesure prise contre l'officier coupable d'avoir trop mal parlé.

Or, les réactionnaires protestent: ils donnent tort au général. Pour eux, l'officier-orateur n'a fait que son devoir et n'a dit que ce qu'il devait dire.

Pourquoi ne pas lui décerner officiellement des félicitations !

Mais par contre, si un officier s'était permis de faire une conférence dans laquelle il aurait prouvé que la loi de 3 ans affaiblit le pays et que la loi de 2 ans est suffisante pour assurer la défense du territoire, qu'aurait dit les troisannistes ?

Les réactionnaires auraient aussitôt emprunté à leur vocabulaire bien garni, d'aimables qualificatifs qu'ils réservent à tous leurs adversaires. Cela n'aurait pas été compliqué. Traître, félon, sans-patrie, indigne, etc., etc... Voilà les petites amabilités qu'ils auraient accolé au nom de cet officier.

Et les sanctions de pleuvoir sur le malheureux !

Lorsqu'on ne tient pas le même langage que ces messieurs, lorsqu'un officier affiche franchement ses sentiments républicains, il est rare qu'il sorte indemne de la campagne haineuse qui est immédiatement menée contre lui.

Au corps, la vie lui est rendue impossible et s'il ne veut pas partir de bon gré, il part de force.

Les exemples sont assez nombreux: il n'y a pas encore longtemps que nous avons assisté à des déplacements d'officiers dont le tort était de ne pas penser comme certains chefs réactionnaires.

Discipline, drapeau, devoir, furent les grands mots qui constituèrent tout le réquisitoire: et malgré l'innocence des accusations, les chefs eurent raison.

Les ministres de la guerre se sont succédés, tous s'affirmant républicains: et c'est toujours la réaction qui commande.

Les vieux ratapois dont le loyalisme républicain reste à prouver occupent toujours les premières fonctions dans les états-majors: une injustice au préjudice d'un

officier républicain n'est jamais réparée. La Congrégation commande et plus les ministres changent, plus c'est la même chose.

Le général Gérard, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée a fait preuve d'impartialité. Il aurait frappé, un officier deusanniste qui aurait combattu la loi de 3 ans, comme il a frappé un officier troisanniste qui insultait les partisans de la loi de 2 ans.

Il a tenu le langage qui convenait à ses hautes fonctions, à ses responsabilités de chef, en rappelant ses subordonnés au respect des opinions de chacun. Il a eu tort. Les réactionnaires le lui feront bien voir.

Et si, un jour, le général Gérard se retire de l'armée sans autres compensations que la satisfaction qu'il éprouvera, lui, d'avoir bien accompli son devoir, les républicains n'en seront pas surpris.

Les réactionnaires commandent à l'état-major: ils ne pardonnent pas à qui ne leur obéit pas aveuglément.

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi autorisant les ministres de la guerre et de la marine, à engager des dépenses non renouvelables applicables aux besoins de la défense nationale, nos députés ont voté Pour.

La Chambre a adopté par 337 voix contre 197.

Sur l'ensemble du projet de loi tendant à réduire la durée du travail dans les établissements industriels, relevant des ministères des finances et de la guerre, nos députés ont voté Pour.

La Chambre a adopté par 519 voix contre 9.

Sur le chapitre 14 du budget des P. T. T. nos députés ont voté Pour.

La Chambre a adopté par 554 voix.

### Institut français de Saint-Petersbourg

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Raoul Labry, le distingué professeur de première du Lycée Gambetta vient d'être nommé Maître de Conférences à l'Institut français de Saint-Petersbourg.

M. Labry restera cependant des nôtres, car il a la ferme intention de reprendre à Cahors sa chaire de 1<sup>er</sup> qui lui sera maintenue pendant deux ans. Et comme les cours de l'Institut ne durent que 6 mois, nous aurons le plaisir de revoir M. Labry parmi nous en avril prochain.

Le Journal du Lot adresse ses bien sincères félicitations à son sympathique collaborateur et ami.

L. B.

### Ponts et chaussées

Aux termes d'un arrêté en date du 3 juillet 1914, M. Cubaynes, sous-ingénieur de 2<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées du Lot, au traitement de 3600 francs a été élevé, à dater du 1<sup>er</sup> juillet, à une classe supérieure, au traitement de 4000 francs.

M. Bos, conducteur de 1<sup>re</sup> classe est élevé au grade de sous-ingénieur de 2<sup>e</sup> classe.

M. Granet, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe est élevé à la 1<sup>re</sup> classe.

M. Cabanel, adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe est nommé adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe.

M. Pinault, agent temporaire des Ponts et Chaussées est élevé à la 2<sup>e</sup> classe.

M. Conté, garde de navigation est élevé de la 2<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> classe. MM. Solladié, Sers, éclusiers de 2<sup>e</sup> classe sont élevés à la 1<sup>re</sup> classe.

Nos félicitations.

### Elèves officiers de réserve

Parmi les candidats de la classe 1915 admis au titre d'élève officier de réserve à la suite des concours de 1914, nous relevons les noms des candidats suivants appartenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie:

MM. Alis, Arcier, Laurent, caporaux; Fabre, sergent.

### Promotion

Notre compatriote M. Pendaries, ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe, à Toulouse, est élevé à la 1<sup>re</sup> classe.

### Lycée Gambetta

Sont déclarés admissibles aux épreuves orales des baccalaurés:

#### Première partie

Sciences-Langues: MM. Chambran, Compoisieux, Dunat, Faurie.

#### Deuxième partie

Mathématiques: MM. Auricoste, Calmon, Carriol, Darquier, Lamotte, Lestendi, Marmiesse, Robichon.

### Ecole normale d'Instituteurs

Aux examens pour le diplôme de fin d'études qui ont eu lieu à l'Ecole normale d'instituteurs, ont été reçus: MM. Boyé, Célié, Coléda, Coudere, Courounet, Garrigou, Parazines, Rigal et Vidal.

Nos félicitations.

### Collège de Filles

A la liste des élèves reçues aux examens pour le diplôme de fin d'études secondaires du Collège de filles, nous devons ajouter Mlle Aimée Charles.

Nos félicitations.

### Contributions indirectes

M. Grané (Henri), est nommé débitant de tabac, à Ceint-d'Eau (Figeac).

### P. T. T.

Par arrêté préfectoral en date du 10 juillet, M. Pons, facteur local à St-Vincent est nommé facteur receveur à Espédaillac (emploi créé).

M. Bony, facteur receveur à Montet-et-Bouzal, est nommé à Teyssieu (emploi créé).

M. Delmarty, facteur à Paris, est nommé facteur receveur à Montet-et-Bouzal.

M. Bouyssou, facteur rural à Livernon, est nommé facteur rural à Espédaillac (emploi créé).

### Gendarmerie

Sont nommés gendarmes et affectés à la Compagnie du Lot: Saint-Marie, ancien canonnier; Granot, ancien sergent; Perbesc, ancien caporal.

### Au Pech d'Angély

Les travaux entrepris pour rechercher le cours de la rivière souterraine qui alimente la fontaine des Chartreux sont poursuivis sur un autre point, car les prévisions, les calculs de M. Pélaprat n'ont pas permis d'obtenir un résultat probant en exécutant les travaux sur le Pech d'Angély.

C'est du côté de Peyroles que les chercheurs sont allés.

Et là encore les résultats ne sont pas heureux.

Bien qu'ils soient descendus à une profondeur de 7 mètres 50, les ouvriers n'ont pas trouvé le moindre cours d'eau. Mais le Co-

mité qui a assumé la tâche de poursuivre les recherches, veut aller jusqu'au bout.

Il ne convient à personne de les décourager: bien au contraire, car après tout, c'est dans l'intérêt de tous qu'ils se livrent à des travaux pénibles et dangereux.

Mais la baguette de M. Pélaprat serait-elle en défaut ?

Une communication que nous recevons de Salviac, nous affirme que dans cette localité il est un sourcier remarquable dont les expériences ont toujours été couronnées de succès.

Pourquoi ne ferait-on pas appel à la baguette de ce sourcier, nous demande-t-on.

Nous transmettons au Comité cet avis: peut-être sera-t-il le bon.

L. B.

### Téléphone

Par arrêté ministériel en date du 5 mai dernier, il est créé, à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, un avis d'appel téléphonique à convention payée.

Suivant la nouvelle organisation, l'expéditeur d'un avis d'appel pourra indifféremment soit prier son correspondant — comme actuellement — d'attendre son appel à un poste convenu, soit l'inviter à demander lui-même la communication avec le poste qui lui sera indiqué.

Dans ce dernier cas, l'expéditeur disposera de la faculté d'acquiescer d'avance la taxe de cette communication (2 unités au maximum).

La mention « convocation payée » figurera en tête de l'avis d'appel ainsi que le montant de la somme versée.

Un bon de conversation établi pour une égale somme sera remis au destinataire en même temps que la copie d'arrivée d'appel.

La durée de la validité des bons de l'espèce est fixée à trente jours et celle de leur remboursement à deux mois.

Un bon de conversation « remis à domicile » devra être utilisé exclusivement à partir d'un poste public. Il pourra servir au paiement d'une taxe de communication téléphonique quelconque (convention, ménage, avis d'appel) à destination d'un réseau français.

### Les Bureaux de Poste et les Fêtes du 14 Juillet

D'après la loi du 20 décembre 1906, aucun paiement d'aucune sorte, sur effet, mandat, chèque, etc., ne peut être exigé ni aucun protêt dressé le lendemain des fêtes tombant un vendredi ou la veille des fêtes tombant un mardi.

Pratiquement, dans les cas de l'espèce, la plupart des grandes maisons de commerce ou de banque ferment leurs bureaux ou leurs guichets.

Tenant compte de cette situation et de la diminution importante du trafic qui en résulte dans les P. T. T., M. Gaston Thomson, ministre du commerce et des postes, vient de décider que pendant la journée du lundi 13 juillet, les bureaux postaux télégraphiques et téléphoniques seront ouverts et les différents services assurés dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

### Banquet démocratique populaire

Le comité d'organisation a décidé que le banquet démocratique du 14 juillet aurait lieu au Lycée Gambetta, dans le réfectoire, mis gracieusement à la disposition du comité par M. le proviseur.

Le comité adresse ses sincères remerciements à l'autorité académique.

Le comité exprimera à la municipalité de notre ville, le désir que celle-ci autorise les jeunes filles des écoles laïques à offrir le 14 juillet une fleur tricolore au profit des pauvres de la ville.

C'est là une excellente idée qu'a eue le comité d'organisation. Nous le félicitons d'avoir eu la pensée de convier le public à soulager des misères un jour de fête nationale.

Cet appel à la solidarité aura un plein succès.

Le dîner sera servi par M. Monestier, le propriétaire de l'hôtel des Ambassadeurs.

### Grandes Fêtes Nautiques

De grandes fêtes nautiques auront lieu à Cahors le dimanche 19 juillet, à 15 heures.

A ces fêtes qui s'annoncent très brillantes, prendront part les sociétés de Nogent-sur-Marne, Castillon, Marmande, Villeneuve, Montauban, La Réole, Libourne, Agen, Bergerac, Toulouse.

Pendant les courses, la Musique du 7<sup>e</sup> et la Diane Cadurcienne se feront entendre.

Le programme détaillé des courses sera distribué gratuitement le jour de la fête.

Prix d'entrée dans l'enceinte réservée: 0 fr. 50. — Entrée gratuite pour les enfants au-dessous de 10 ans.

### Aviron Cadurcien

Programme de la fête du 14 Juillet

4 heures. Course à plat, à deux rameurs, 3 prix, 1500 mètres, 1 virage.

4 h. 1/2. Course de bateaux de plaisance, à un rameur et un barreur, 1500 mètres, 1 virage. Prix: Une montre.

5 heures. Grand match entre l'Aviron Villeneuveois et l'Aviron Cadurcien, en ligne droite.

Parcours 2000 mètres environ. Prix: Challenge en bronze détenu depuis 1913 par l'Aviron Cadurcien.

5 h. 1/2. Course de Périssaires, réservée aux membres de l'Aviron Cadurcien. Prix: Une croix en vermeil.

6 heures. Course en outrigger de pointe, quatre rameurs et un barreur, 1800 mètres, 1 virage.

Les personnes participant aux diverses courses devront se trouver à 3 heures précises au garage de l'Aviron.

### Pas de rosiers

Cette année, il manquera au programme de la Fête nationale du 14 juillet le traditionnel mariage des rosiers.

M. Armand Valette avait laissé il y a de longues années un legs de mille francs à la ville de Cahors pour doter deux jeunes filles désignées par le Conseil municipal. Cette année les candidates ayant fait défaut, les héritiers de M. Armand Valette bénéficieront de cette somme.

Ce même cas s'était déjà présenté il y a quelques années.

### Manœuvres d'automne

Le 17<sup>e</sup> corps exécutera des manœuvres progressives qui comprendront 3 journées de manœuvres de brigade contre brigade et 3 journées de division contre division.

Elle seront précédées par des évolutions en terrains variés d'une durée de 2 à 3 jours et d'évolutions combinées dans les camps d'instruction.

## LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

La vie deviendrait intenable, le châtiment ne se ferait pas attendre, et finalement la séparation brutale ou quelque chose de pire serait la conclusion naturelle de notre conduite. Tout cela est trop laid et en dehors de mon caractère pour en tenter l'expérience.

— Vous ne niez pas, Robert, que je possède au moins une qualité ?

Sans relever l'ironie de ces paroles, Robert interrogea :

— De laquelle voulez-vous parler, car je voudrais vous les voir toutes ?

— De la patience... Je vous ai écouté sans mot dire, sans vous interrompre. J'ai laissé votre noble inspiration couler à flots. Cela ressemblait à une source très pure dans les eaux de laquelle vous m'invoitiez à me désaltérer. Seulement, à cette belle

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

morale il y a un grave défaut. Je ne la prise pas du tout. Vous vivez au-dessus des contingences humaines, vous nagez dans les eaux éthérées dont parlent les poètes et vous eussiez remporté le premier prix au concours de M. Montyon. Je vous le déclare tout net: cela ne saurait me suffire.

— Je ne parviendrai donc pas à vous convaincre ? Je prêche dans le désert ? Je vous en supplie encore une fois, au nom même de l'amour que vous dites avoir pour moi, cessez de croire à un égarement passager de ma part. Songez que j'ai une fiancée à laquelle j'ai donné ma foi, un protecteur que je respecte, que je vénère ! Ayez pitié de ma douleur qui est immense et conservons entre nous les rapports affectueux du frère et de la sœur. Vous consentez, n'est-ce pas ? Vous oublierez le rêve chimérique causé par un instant d'égarement ?

Et le malheureux garçon, qui se croyait à l'abri d'une tentative désespérée, fut pris soudainement de vertige... Absolument désemparé après de cette coquette passée maîtresse dans l'art redoutable d'enjoler le sexe prétendu fort, il était perdu. Un regard plus audacieux que les autres avait opéré la volteface soudaine. Robert n'était plus qu'un instrument entre les bras de Diane qui, subite-

ment gonflée de vanité, contemplait fixement sa victime, persuadée qu'il ne pourrait plus lui échapper.

Elle s'était rapprochée de lui et son corps, délicieusement moulu dans une robe à jour, le froissait... La caresse durait depuis quelques secondes et l'irréparable allait s'accomplir. Un éclair de joie traversa la prunelle de Diane qui triomphait...

Soudain, un coup sec fut frappé à la porte...

Lachant sa proie à la hâte, Diane, en un tour de main répara le désordre de sa toilette, tandis que Robert, d'un mouvement rapide, reprenait sa place, prononçant la formule usitée en la circonstance :

— Entrez !...

Madame Moreau fit son apparition un plumet à la main.

— Que désirez-vous ? demanda Diane sur un ton cassant, brutal.

— J'étais dans la pièce voisine lorsque j'ai cru entendre comme la chute d'un corps sur le parquet. A tout hasard j'accourais pour offrir mes services.

— C'est tout ?

— Oui, Madame ! Et je regrette vivement d'être venue vous déranger, contente toutefois de m'être trompée.

— C'est bien ! je vous remercie de vos bons offices. Vous pouvez vous retirer.

Madame Moreau saluait et dispa-

rait aussitôt.

Et l'on aurait pu l'entendre murmurer :

— Merci, mon Dieu !... je crois que je suis arrivée à temps...

Le décor, à l'intérieur, changeait instantanément.

N'étant plus sous le regard fascinateur de Diane, Robert avait rapidement repris possession de lui-même, bénissant du fond du cœur l'intervention providentielle de celle qu'il considérait comme une vulgaire domestique.

Lorsqu'ils furent seuls à nouveau, l'épouse infidèle se précipita vers Robert afin de continuer la conversation si glamment commencée.

Mais éternelle, repoussant la créature qui opérait avec ses armes dangereuses, Robert lui enleva ses dernières illusions.

— Madame de Lormel, dit-il, j'ai honte de ma faiblesse qui n'a été que passagère et dont je ne me fusse jamais pardonné. Je puis donc vous certifier que je ne recommencerai plus l'aventure.

— Robert ! Robert ! que dis-tu là ? Le sacrifice n'était-il pas à moitié consommé ?

— C'est possible, mais je ne veux pas m'en souvenir. Par conséquent, le plus pressé c'est de nous séparer.

Le charme est rompu. Je resterai envers vous l'ami respectueux que je veux être, mais rien de plus. J'ou-

blierai pour ma part les quelques instants que nous venons de vivre trop intimement, comptant sur votre repentir pour jeter en ce qui vous concerne un voile épais sur notre conduite.

Diane ferma les yeux. Elle se retint pour ne pas manifester bruyamment la colère qui l'envahissait. Elle eut un éblouissement qui arrêta net le fonctionnement de ses artères.

Le calme avec lequel Robert manifestait ses intentions la mettait hors d'elle-même. Elle ne put supporter davantage le ton décidé de son vainqueur.

Elle le désavoua avec une insistance singulière, et avec un geste de menace :

— Robert, tu railles maintenant ! Mais prends garde ! Tu as gagné la première manche grâce au grain de sable malencontreux qui fait dévier les plans les plus solidement édifiés, mais tu n'es pas encore hors de mes griffes. Je t'accorde un répit de quarante-huit heures pour la réflexion. Si la réponse n'est pas conforme à mes désirs, je ne donnerais pas grand chose de ta vie. Je me vengerais...

— Madame !...

— C'est mon dernier mot: mon amour ou la vengeance !

Et hautaine, majestueuse, redoutable, elle le salua ironiquement :

— Bonjour, M. Vincent ! A vous revoir !...

Huit jours s'écoulèrent sans modification aucune dans la position respectueuse des parties.

Désireux d'oublier sa faiblesse, son absence de volonté qui eussent pu avoir des conséquences incalculables, Robert ne quittait plus sa fiancée. Il voulait expier les prémices de sa trahison en consacrant tous ses instants à celle qu'il adorait.

Diane elle-même n'avait fait aucune allusion à la scène amoureuse et cependant elle avait eu, à deux ou trois reprises, l'occasion de se trouver seule à seul avec Robert. Celui-ci se demandait si par un de ces caprices subits dont dispose l'arsenal féminin, la baronne n'avait pas réfléchi et, revenue à de meilleurs sentiments, renoncé à ses intentions extravagantes. A la voir calme et souriante, il se crut définitivement débarrassé de ses obsessions, éprouvant à cette idée un véritable soulagement.

Un jour, à table, Robert parut plus soucieux que de coutume. Son air triste, ennuyé, contrastait singulièrement avec ses façons habituelles d'exubérante gaieté.

M. de Lormel s'en aperçut et le questionna :

— Tu as l'air soucieux, préoccupé, Robert ? Serais-tu souffrant ?

— Pas du tout, M. le baron... Je suis plongé simplement dans mes réflexions.

(A suivre).

Les troupes du 17<sup>e</sup> corps se rendront au camp du Larzac.  
A l'issue des manœuvres progressives, les 19, 13, 16, et 17<sup>e</sup> corps seront constitués pendant une période de 2 jours, sous le commandement de leurs chefs et exécuteront sous la direction d'un membre du Conseil supérieur de la guerre, des opérations contre un ennemi figuré, aux dates suivantes : du 9 au 18 septembre pour le 17<sup>e</sup> corps.  
Les manœuvres auront lieu sous la direction du général d'Amade.

### Vol avec effraction à l'Eglise de Cabessut

Lundi matin, en pénétrant dans l'église de Cabessut, le carillonneur s'aperçut qu'un tronc destiné à recevoir les oboles des fidèles plus particulièrement dévots à saint Antoine de Padoue, avait été fracturé. Deux autres tronc placés dans l'église avaient été visités par le malfaiteur ; mais, soit qu'ils aient mieux résisté que celui consacré au fameux prédicateur, soit que l'opérateur ait été dérangé, il fut obligé de s'en tenir à l'intention, intention d'ailleurs manifeste, car les deux tronc portés des traces de vigoureux pesées.  
La police, aussitôt prévenue, accourut et l'enquête, habilement conduite, ne tarda pas à donner de sérieux résultats.

Dans le tronc, des personnes crédules au pouvoir de saint Antoine de Padoue avaient déposé de nombreux billets dans lesquels elles demandaient au saint de leur faire retrouver des objets perdus ou d'exhumer leurs prières. Le voleur avait fait peu de cas de ces billets et les avait jetés à terre ; mais, parmi ces feuillets, les policiers distinguèrent une carte-lettre affranchie. Généralement, les personnes qui correspondent avec le saint padouan n'ont pas l'idée d'affranchir leur message. La lettre, en effet, était adressée à la jeune bonne d'un café de la ville. Le timbre de la carte-lettre n'étant pas oblitéré, on en conclut que son auteur l'avait perdue en débarrassant ses poches des billets destinés au saint.  
Interrogée par la police, la jeune servante fit connaître que celui qui lui écrivait était un militaire du 7<sup>e</sup>.

D'autres charges pèsent sur ce soldat, qui aurait déjà, paraît-il, été condamné pour vol à Agen.  
L'autorité militaire, prévenue, a fait mettre le malfaiteur présumé en prison.  
L'enquête se poursuit.

### Mouvement des vins

L'Officiel publie le mouvement des vins en France, pendant le mois de juin 1914.

Voici pour le Lot les renseignements suivants :  
Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 7.823 hectolitres.  
Antérieures : 100.377 hectolitres.  
Total : 108.200 hectolitres.  
Quantités de vins soumises au droit de circulation : 11.608 hectolitres.  
Antérieures : 107.938 hectolitres.  
Total : 119.546 hectolitres.  
Stock commercial existant chez les marchands en gros : 8.262 hectolitres.

### Pharmacie de service

Le Mardi 14 juillet le service des Pharmacies sera assuré par la

**Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE**  
Boulevard Gambetta.

### Musique du 7<sup>e</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 12 JUILLET 1914  
Salut lointain Doring  
La Colombe Gounod  
Valse pournée Popy  
Giroflé-Girofla Lecocq  
Marche Saharienne Benoit  
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

### Etat civil de la ville de Cahors

Du 4 au 11 juillet 1914  
NAISSANCES  
Carré Maurice-Raoul-Albert, rue Hautesserre.  
MARIAGE  
Morel Pierre-Paul adjoint au 7<sup>e</sup>, et Anduran Jeanne, robeuse.  
Combarieu Edmond-Justin, propriétaire cultivateur et Bras Marguerite-Marie, s. p.  
DÉCÈS  
Aubrit Alexis-Alfred, 45 ans, adjoint en retraite, place Luctérius.  
Mouly Pierre, cultivateur, 65 ans, à Lamothe.  
Soubré Adèle, 64 ans, veuve Roumégues, place de la Croix (Cabessut).

## USINE D'ANGÉLY CAHORS

On demande des ouvriers et des manœuvres à l'Usine d'Angély. — Travail constant et assuré pour les bons ouvriers.  
Se présenter à l'Usine.

## FOIRES DE LA SEMAINE

du 13 au 19 juillet

ARRONDISSEMENT DE CAHORS  
Lundi 13 juillet : Albas, Touzac.  
Mardi 14 : Castelnau-Montriat, Montcuq, Montcabrier.  
Mercredi 15 : Lascabanes.  
Jeudi 16 : Prayssac.  
Samedi 18 : Francouls (au village de Pélaçoy), Les Junies, St-Caprais.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC  
Lundi 13 juillet : Teyssieu.  
Mercredi 15 : Figeac.  
Jeudi 16 : Flaujac.  
Vendredi 17 : Assier.  
Samedi 18 : Comiac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON  
Lundi 13 juillet : Labastide-Murat, Lavercaillère, Saint-Denis-Martel, Saint-Sozy.  
Vendredi 17 : Vayrac.

### Arrondissement de Cahors

Lascabanes  
Adjudication. — L'adjudication des travaux de construction d'une école de garçons et d'une mairie aura lieu à la mairie, le 19 juillet à 15 heures.

Saint-Gyprien  
Aux plantations de tabac. — L'inventaire des plantations de tabac commencera le 20 juillet courant.

### Arrondissement de Figeac

Gréalou  
Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie à la mairie sous la présidence de M. Védrune maire-ordonnateur. Tous les membres étaient présents sauf MM. Trémoulet Jacques et Védrune Antoine excusés.

M. le président donne connaissance du compte de gestion de M. le Receveur ; et la Commission, après avoir entendu la lecture du compte administratif par lequel M. l'ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, constate que toutes les opérations ont été régulièrement faites et les approuve à l'unanimité.  
La commission vote ensuite le budget supplémentaire de 1914 et emploie ainsi la somme de 206 fr. provenant de l'excédent de l'exercice précédent, et le budget primitif de 1915.  
Procédant à la révision de la liste des personnes bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite, la commission donne un avis motivé pour l'inscription d'un individu actuellement malade et pour la radiation de quatre inscrits dont trois ne remplissent plus les conditions réglementaires pour être assistés.

Elle constate aussi après avoir entendu les explications de M. le maire qu'un chef de famille inscrit sur la liste des assistances admises au bénéfice de l'assistance aux familles nombreuses, n'a plus le droit d'y figurer, et admet sa radiation.  
Enfin elle décide de fournir quelques denrées alimentaires à une ingente et de supprimer les secours alloués jusqu'ici à une autre dont la situation s'est notablement améliorée.

### Lacapelle-Marival

Examens du Certificat d'Etudes Primaires. — Les Examens pour le Certificat d'Etudes Primaires ont eu lieu mardi 7 juillet à Lacapelle-Marival, sous la présidence de M. Mireton, Inspecteur Primaire de Figeac.  
Les candidats étaient au nombre de 70.  
66 ont subi les épreuves savoir : garçons, 27, fillettes, 39 ; 59 ont été reçus :  
Garçons, 22, fillettes, 37.  
C'est un résultat fait plus grand honneur aux maîtres, maîtresses et élèves du canton de Lacapelle-Marival et nous sommes heureux de leur adresser nos plus sincères félicitations.

### Rudelle

Certificat d'études. — Mlles Marie-Louise Filhol et Marcelle Sasmayrou sont deux gracieuses jeunes filles qui affrontaient, le 7 juillet, les épreuves, hérissées cette année de difficultés, du C. E. P. Le succès de ces écolières n'a surpris personne ; il témoigne du zèle inlassable de leur maîtresse, Mme Fenouil. Les jeunes diplômées trouveront ici nos félicitations.

Subvention. — Dans sa séance du 30 juin, la Commission départementale accordait à la commune de Rudelle une subvention de 150 francs pour l'aider à couvrir le loyer communal.  
Les ménagères de Rudelle... avec leurs maris, l'ont appris avec une certaine satisfaction.

### Bédrier

Fête nationale. — Depuis plus de vingt ans, les républicains Bédriers n'ont pas eu le plaisir de voir, car la municipalité était en majorité réactionnaire, célébrer la fête nationale du 14 juillet.

Nous espérons que cette année ce sera différent, que les cloches de l'église annonceront la veille, et le matin même la fête nationale ; que les monuments publics, mairie, écoles et église seront pavés et illuminés, comme d'ailleurs cela se fait dans toutes les communes où l'administration municipale est républicaine.  
Nous espérons que notre sympathique maire M. Cavarroc, donnera des ordres en conséquence. Les réactionnaires fêteront le 8 mai l'anniversaire de Jeanne d'Arc brûlée par les prêtres.  
Aux républicains de célébrer dignement la prise de la Bastille.

### Arrondissement de Gourdon

Gramat  
Bonne nouvelle. — Les gramatois seront contents d'apprendre que le sympathique M. Mazel, qui nous donna, voici quelques années plusieurs représentations cinématographiques, nous donnera jeudi soir 16 courant, sous la halle, avec son nouveau groupe électrogène, une grande soirée où seront représentés des films d'art parmi lesquels « La Veuve Joyeuse ».

### Quatre-Routes

Foire. — Notre foire du 8 juillet a eu son importance habituelle. Les gens venus de très bonne heure pour leurs affaires, sont aussi repartis de bonne heure, car les fenaissans ne sont pas encore terminés. Beaucoup même ayant des prés dans la région ont fané et sont repartis emportant leur foie sec. Au marché à la volaille, beaucoup de transactions. Il y avait hausse sensible sur les prix de la foire dernière. Les œufs valaient 0,90 la douzaine.  
Rien de particulier à signaler.  
Prochaine foire le 8 août.

### L'huile de foie de Morue pendant les chaleurs

Bien que l'éloge de l'huile de Foie de Morue ne soit plus à faire, nous pensons faire œuvre utile en rappelant à nos lecteurs les propriétés nutritives, reconstituantes et dépuratives de l'huile de foie de morue.  
L'huile de foie de morue constitue un aliment complet renfermant sous le minimum de volume le maximum d'énergie nutritive. En sa qualité de corps gras riche en calories, elle constitue l'aliment respiratoire par excellence. C'est donc un tonique et un reconstituant sans égal.  
Grâce aux principes médicamenteux qu'elle renferme, à sa richesse en iode et en éléments dépuratifs, antiseptiques et reconstituants, c'est également un médicament complet.  
L'huile de foie de morue renferme à l'état naturel, associé dans un même médicament, tout ce que la thérapeutique moderne a de mieux à offrir aux malades et aux convalescents.

C'est le médicament de choix auquel les médecins les plus illustres ont fait appel dans tous les cas de chlorose, de rachitisme, de scrofule, de débâcle nerveuse et de misère physiologique. C'est le médicament de choix pour combattre les affections de poitrine, les bronchites chroniques, qu'il s'agit de guérir une affection rebelle ou de fortifier une poitrine délicate contre les refroidissements ou les mauvais germes. Les thérapeutes attribuent à l'huile de foie de morue la propriété de cicatriser les ulcérations ou les cavernes pulmonaires et d'arrêter l'évolution de l'infection tuberculeuse.  
En sa qualité de médicament alimentaire son administration s'impose dans les convalescences pénibles, et dans tous les cas d'anémie rebelle. C'est un dépuratif du sang.  
Au début de l'hiver toutes les mères de famille ne manquent pas d'imposer à leurs enfants une cure d'huile de foie de morue : elles savent ainsi mettre leurs bronches à l'abri des rigueurs de l'hiver, et favoriser leur croissance en leur donnant ainsi l'énergie nécessaire pour supporter après les rigueurs de l'hiver les chaleurs animantes de l'été.  
L'administration de l'huile de foie de morue aux enfants et aux grandes personnes conserve tous ses avantages pendant l'hiver.

Mais dès qu'arrivent les rigueurs de l'été, fut-elle de qualité supérieure, l'huile de Foie de Morue a le tort d'être toujours plus ou moins repugnante et indigeste, et de ne pas être tolérée par les estomacs. Cette intolérance de l'estomac pour l'huile de Foie de Morue vient se compliquer, pendant les chaleurs de l'été, de cette déplorable conséquence qu'elle enlève tout l'appétit et rend impossible l'absorption des aliments au moment même où l'alimentation est le plus nécessaire à l'organisme et où le médecin doit se précipiter de lui donner, sous forme de médicaments, non seulement les principes nécessaires à sa restauration, mais encore tous les éléments de nature à empêcher son usure.  
Il fallait donc associer dans un même médicament agréablement toléré par les estomacs les plus délicats les principes essentiels à la vie ; corps gras, iode, sang et phosphates.  
Or, tout cela se trouve réalisé par la Phosphodiode Garnal qui constitue sans contredit le reconstituant et le dépuratif le plus énergétique et le plus agréable.  
Chaque flacon de Phosphodiode Garnal renferme les principes dépuratifs

et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de foie de morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.  
La Phosphodiode Garnal fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'anémie et les pâles couleurs.  
Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.  
Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.  
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur JOURDAN, de la faculté de médecine de Paris.

On trouve la Phosphodiode Garnal dans toutes les pharmacies. Le flacon : 3 fr. 50 ; les cinq flacons (cure intégrale), franco : 17 fr. 50.

## MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX  
Le plus efficace pour rendre aux Cheveux gris ou Blancs la Couleur Naturelle.  
Arrête la chute des cheveux, les fait repousser et enrayer les pellicules. Facile à appliquer, un essai suffit. La nuance obtenue résiste au lavage de la chevelure.  
Les personnes désirant du Melrose sur son enveloppe, doivent de commander le Melrose portant le mot "SEC" d'indiquer les cheveux.  
Prix du Melrose sec : 21, 50, 100, 41, 50, 100, 100, 100, 100.  
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26, rue Etienne-Marcel, Paris.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Circuit automobile  
Le Mont-Dore-Vic-sur-Cère-Le Mont-Dore

Le nouveau circuit automobile Le Mont-Dore-Vic-sur-Cère-Le Mont-Dore qui fonctionnera du 14 juillet au 31 août 1914 permettra au touriste et au baigneur de visiter confortablement la plupart des beaux sites et des merveilles naturelles du Massif Central.

Ce service comportera chaque semaine deux départs du Mont-Dore, le lundi et le jeudi et demandera deux jours.

Prix de l'excursion complète 50 fr. par place.  
Première journée : Le Mont-Dore, Besse (par la Vallée de Chaudefour), Eglise-neuve - d'Entraigues, Condat, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère ; prix pour cette journée seule 25 francs.

Deuxième journée : Vic-sur-Cère, Le Lioran, Dièpe, Le Puy-Mary (1787m), Salers, Mauriac, Bort, Tatayes, La Bourboule, Le Mont-Dore ; prix pour cette journée seule 35 francs.  
Ce circuit peut être le prétexte ou le complément des services d'auto-cars organisés jusqu'au 15 septembre 1914 du Mont-Dore à Saint-Nectaire (en correspondance avec les express de ou pour Paris-Quai-d'Orsay) et de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royal, Clermont, Châtel-Guyon et Riom.

### Relations Rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche, à partir du 25 juin inclus, trois trains rapides, le 1<sup>er</sup> jusqu'au 20 septembre, avec wagon-restaurant entre Vierzon et Limoges, partant de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 15 et arrivant à Luchon à 22 h. 11, le second jusqu'au 20 septembre, avec wagon-restaurant de Paris à Châteauroux, partant de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 20 et arrivant à Luchon à 7 h. 34 et enfin le 3<sup>e</sup> jusqu'au 9 octobre (wagon-restaurant entre Paris et Les Aubrais) partant de Paris à 19 h. et arrivant à Luchon à 9 h. 7 (à 9 h. 10, du 21 septembre au 9 octobre).

Le second de ces trains comporte jusqu'au 14 septembre, de Paris à Luchon, un sleeping-car avec salons-lits à 3 lits, compartiments à 2 lits et couchettes.

Pour le retour, ces trains partent de Luchon à 9 h. 13 (7 h. 58 à partir du 21 septembre) et à 20 h. 42 (à 19 h. 19 du 21 septembre au 9 octobre) et arrivent à Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 54 et à 10 h. 41.

Ils comportent le premier un wagon-restaurant entre Limoges et Paris, le second, jusqu'au 15 sept. un sleeping-car de Luchon à Paris.

Ces deux trains comportent également tant à l'aller qu'au retour, jusqu'au 21 septembre, des voitures directes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Supplément par place, de Paris à Luchon, en sus de la 1<sup>re</sup> classe, en salons-lits : 48 fr. ; en compartiments-lits : 31 fr. 70 ; en compartiments couchettes : 16 fr.

### Bibliographie

Une spirituelle fantaisie d'Alfred Capus sur le Quatorze Juillet, et une curieuse page retrouvée d'Alexandre Dumas père sur la première Fête nationale, de délicieuses contes pour les enfants d'Anatole, France, une magistrale étude d'Emile Faguet sur Léopardi, de touchants souvenirs d'Alsace par la comtesse de Noailles et le récit émouvant d'une visite au père d'Hansi, par R. de Bettex, que le procès du célèbre artiste alsacien rend d'une actualité saisissante,

d'humoristiques impressions d'automobile par Tristan Bernard, un joli conte sentimental de Jean Bertheroy, de beaux vers sur Victor Hugo par Georges Trouillot... tels sont les principaux sujets qui figurent au sommaire du nouveau numéro des Annales, sans parler des pages ou chroniques d'actualité, variées et brillantes, signées de François de Curel, Georges Perrot, Edmond Haraucourt, Auguste Dorchain, Jacques Normand, Jules Truffier, Gaston Rageot, Pierre Ginisty, Serge Basset, Georges Normandy, Jean du Taillis, Yvonne Sarcey, Le Bonhomme Chrysale, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n<sup>o</sup> 2146 du 11 juillet 1914.

Le biplan Paul Schmitt à incidence variable. — Quelques mots sur les logarithmes à propos de leur tricentenaire. — Les méfaits des courants vagabonds. — Première exposition internationale d'oiseaux de volière, de poissons d'ornement et d'insectes vivants. — Le vol sans moteur. — Académie des sciences. — Un animal préhistorique : le Felsinotherium Serresii.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 20, boul. Saint-Germain, Paris.

## Journal des Demoiselles

COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES. — APPORTE D'AMUSANTES RÉCÉPES. — TROIS DONNE LE GOUT DES TRAVAUX D'ART. — GUILLE : RENSEIGNE SUR L'ACQUILITE DE L'AMOUR TOYER.  
LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX  
24 Numéros par An  
Ed. Chamais, PARIS : 127  
Départ. : 147  
Ed. verte : PARIS : 167  
Départ. : 197  
79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

### La Vie Heureuse

Sommaire du Numéro du 5 juillet  
Frontispice ; Gérard d'Houville. — Le prix de la Vie Heureuse : Les têtes baissées, par Cyril Berger. — La cape blanche. — Les beaux jours de Longchamp : Autrefois, aujourd'hui, par Claude France. — Les grandes dames françaises dansent dans le patio de Charles-Quint. — La vie et les jeux sur la plage, par Marlène Rénier. — La compagnie, par André Cortis. — Fleurs, fruits et chapeaux de saison. — La collection Camondo. — L'art et la science des boissons fraîches, par Pierre de Trévières. — C'est

### MESDAMES,

Habillez-vous vous-mêmes, avec LES 10 PATRONS GRATUITS que donne chaque mois

## Le PETIT ECHO de la MODE

Embellissez votre intérieur avec les jolis travaux à l'aiguille dont les DESSINS DÉCALQUABLES AU FER CHAUD vous sont gratuitement donnés chaque quinzaine par

## Le PETIT ECHO de la MODE

vendu partout 10 cent. le N<sup>o</sup> chaque MERCREDI  
ABONNEMENTS : 1 An, 6 Fr. en France ; 10 Fr. à l'Etranger

Prime gratuite à toute abonnée d'un an : Le GUIDE des CONVENANCES (Ajouter 0 fr. 50 pour le port de la Prime).

### DERNIER MOIS DE VENTE

## AMEUBLEMENTS

### V<sup>ve</sup> RIVIÈRE, 8, Rue Fénélon, 8 — CAHORS

## Vente à grand Rabais pour cessation de Commerce

Chambres de Style, Salons, Salles à manger Henri II et Renaissance, Sièges Glaces, Lits fer et cuivre, Sommier métalliques, Meubles en tous genres  
Solde de Papiers peints, depuis 0 fr. 10 le rouleau.

la danse nouvelle : Une maxixe brésilienne. — Cachons coquettement nos robes, par Annie Benson.

Ce numéro contient :

Un ensemble de documents exécutés spécialement pour la Vie Heureuse sur une des grandes fêtes mondaines les plus somptueuses et les plus originales de la saison :

La fête espagnole (divertissements, Tableaux vivants, Danses), donnée par la marquise de Ganay dans un admirable décor ancien.

Le Numéro : 50 centimes.

## LA POUPÉE MODÈLE

APPREND AUX PETITES FILLES À COUDRE À BRODER  
À RELEVÉ les PATRONS, À SE RENDRE UTILES DANS LA MAISON  
LES PLUS BELLES IMAGES LES PLUS AMUSANTES HISTOIRES  
LES PLUS JOLIES ROBES DE POUPEE DESIGNÉES SUR ÉTOFFE & PRÊTES À ÊTRE COUSUES  
12 NUMÉROS PAR AN  
PARIS : 7<sup>e</sup> SEINE : 8<sup>e</sup> DÉPART. : 9<sup>e</sup> 79, Boulevard Saint-Germain - PARIS

BIÈRE BRASSERIE de ST-VRIEIX (France) (Liège)  
BRUXELLES 1910 Médaille d'Or  
GRAND 1913 Diplôme d'Honneur  
HOLDERER  
Basile CABESSUT, entrepositaire pour Cahors de la Bière Holderer.

MESDAMES Si vous avez des IRREGULARIÉS qui vous inquiètent  
Ecrivez en confiance à M. LACROIX, 11, Place Vendôme, Paris

SAVON des PRINCES du CONGO  
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

### BULLETIN FINANCIER

Paris le 10 juillet 1914

Marché faible ; le mouvement de réaction s'accroît à peu près partout.  
Notre 3 0/0 fléchit à 82,90 ; le 3 1/2 cote 91,52.

Le Turc recule à 81 et le Serbe à 77,57. L'Extérieure Espagnole fait 87,90, l'Italien 95,20 et le Portugais 64,25. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 72,65, le 1896 à 69,85, le 5 0/0 1906 à 102,50, le 4 1/2 1909 à 98,80 et le Consolidé à 87,70.

Baisse encore sensible des Sociétés de Crédit. La Banque de Paris perd 40 francs à 1400 ; le Comptoir d'Escompte termine à 1024, le Crédit Foncier à 875, le Crédit Lyonnais à 1563 et la Société Générale à 760.

Parmi les chemins français, le Lyon vaut 1233 et l'Orléans 1300.  
Le Rio-Tinto est lourd à 1722.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Excursions dans le Limousin, le Périgord et le Quercy**  
Cartes de libre circulation sur 5 zones

En vue de développer le tourisme dans les régions si pittoresques du Limousin, du Périgord et du Quercy, visitées l'an dernier par M. le Président de la République, la Compagnie d'Orléans a créé de nouvelles cartes d'excursions qui seront délivrées à titre d'essai, du 10 juillet au 15 septembre 1914, au départ de Paris et des principales gares de son réseau. Elles comportent la libre circulation sur certaines lignes desdites régions, divisées en cinq zones, le titulaire d'une carte ayant ainsi le droit de s'installer dans une localité et de rayonner de là à sa convenance dans la région, en effectuant autant de voyages qu'il le désire.

Elles donnent droit, en outre, à un voyage aller et à un voyage retour entre le point de départ et l'un des

points d'accès à la zone choisie fixés au tarif. Leur validité est de 33 jours, avec faculté de prolongation.  
Les cartes de famille offrent une réduction de 10 à 50 % suivant le nombre de personnes.

**Représentants**

demandés pour placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle  
Consultations de 9 à 8 heures

**MARCHÉ DE LA VILLETTE**

Jeu. 9 Juillet 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché	et à l'Abattoir		Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	1.718		16	0,88	0,82	0,72
Vaches.....	539	414		0,80	0,75	0,65
Taureaux.....	194			0,76	0,72	0,86
Veaux.....	2.346	2.435	380	1,00	0,95	0,90
Moutons.....	10.634	10.285	608	1,15	1,10	1,05
Pores.....	4.773	3.735		0,60	0,58	0,55

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les moutons et les bœufs, calme sur les pores, mauvaise sur les veaux.

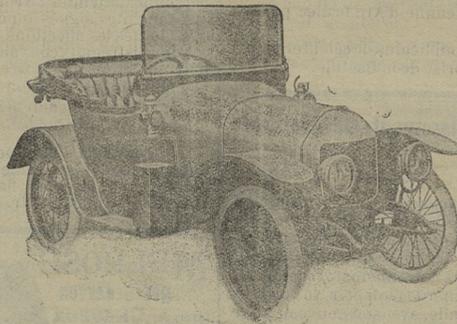
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

**LE ZÈBRE**

La Voiturette la plus économique

4 fois plus vite que le cheval

Coûte 2 fois moins d'entretien



5 HP. Carrosserie Rotonde  
2 places avec pneus, 3000 fr.

Prix du kilomètre  
Huile-Essence-Pneumatiques  
tout l'entretien :  
**4 centimes**

6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo  
2 places avec pneus 4000 fr.

Prix du kilomètre  
Huile-Essence-Pneumatiques  
tout l'entretien :  
**7 centimes**

10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo  
4 places avec pneus 6380 fr.

Prix du kilomètre  
Huile-Essence-Pneumatiques  
tout l'entretien :  
**12 centimes**

Magasin d'Exposition

18, Boulevard Gambetta

CAHORS

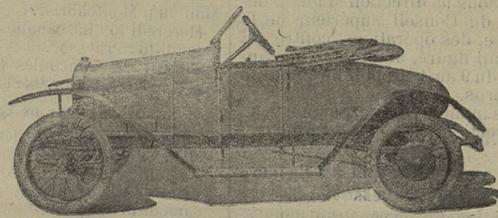
Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

**LA VOITURETTE "CLÉMENT"**

est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois



Moteur 55/100. — Refroidissement par thermo-siphon et ventilateur. — Graissage automatique par pompe. — Changement de vitesse à deux trains baladeurs. — Trois vitesses et marche arrière. — Transmission par cardan. — Pneus 650 (voiturette légère). — Voie, 1,15. — Empattement, 2,40. — Largeur totale, 1,30. — Longueur totale, 3,30. — Marchepieds wagon. — Peinture : bleu, vert, rouge ou gris.

PRIX avec Torpédo 2 places, Capote et Pare-Brise... **3.700 fr.**

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile.

D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais, mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite.

Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux.

Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante.

Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main.

Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué.

Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résilience, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes.

Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet : « Voyez, elle ne consume presque rien ! » Un autre a ajouté : « Vraiment elle est aussi bonne que jolie ? »

J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse.

Pour tous renseignements et essais

S'ADRESSER A M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN A CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Étude de M<sup>e</sup> Gustave LACHAUD, avoué-licencié à Brive, 2 rue de la République

**Vente sur Folle Enchère à la suite de Saisie Immobilière**  
**DE DIVERS IMMEUBLES**

Sis communes de TURENNE (Corrèze) et de SARRAZAC (Lot)

L'Adjudication aura lieu le **TRENTE ET UN JUILLET** mil neuf cent quatorze, jour de vendredi, à une heure du soir, au Palais de Justice à Brive

MISES A PRIX : 1<sup>er</sup> Lot, 500 fr. — 2<sup>e</sup> Lot, 150 fr. — 3<sup>e</sup> Lot, 150 fr. — 4<sup>e</sup> Lot, 400 fr.

Les frais faits pour parvenir à la vente, seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix de vente

**DÉSIGNATION**

Immeubles sis commune de Turenne

PREMIER LOT

Mise à prix..... 500 fr.

Une maison d'habitation située à la Gironie, commune de Turenne, construite en pierre, couverte en tuiles, ayant sa façade principale au Midi, où elle est éclairée par une porte et au levant par une croisée.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de maison, et sur lequel s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une grange située au même lieu, au couchant de la maison dont il est ci-dessus fait mention et y adossée, construite en pierres et couverte en tuiles, ayant sa façade au Midi, où elle est éclairée par deux portes.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de grange sur lequel s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une grange située au même lieu, au couchant de la maison dont il est ci-dessus fait mention et y adossée, construite en pierres et couverte en tuiles, ayant sa façade au midi, où elle est éclairée par deux portes.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de grange et sur laquelle s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une autre grange et hangard situés au même lieu et à une distance de quinze mètres envi-

ron des bâtiments ci-dessus vers Midi, construits en pierres et couverts en tuiles de Toulouse. Cette construction est éclairée par une porte et une fenêtre au Nord, et trois ouvertures vers Couchant.

Une parcelle de terrain située au même lieu, en nature de sol de grange et hangard sur laquelle s'élève le bâtiment ci-dessus.

Une cour située entre les bâtiments ci-dessus désignés.

Les immeubles sus-désignés confrontent vers Nord à propriété Baussian et de tous autres côtés à chemins publics et paraissent figurer au plan cadastral de la commune de Turenne sous le numéro 1.094, section C.

Une pièce de fonds en nature de taillis, sise au lieu dit « La Gironie », d'une contenance approximative de treize ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la commune de Turenne, sous le numéro 1.074 p, section C, confrontant à deux chemins et à propriété de Lachambre.

Les immeubles ci-dessus figurent sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et dix du cahier des charges des immeubles sis dans la Corrèze.

DEUXIÈME LOT

Mise à prix..... 150 fr.

Une pièce de fonds en nature de vigne, sise au lieu dit « Au Tournon », d'une contenance approximative de treize ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la commune

de Turenne sous le numéro 1.282 p, Section C, confrontant à propriété de Messieurs Crozat, Baussian, Certain et Garry et figurant sous le numéro huit du cahier des charges.

TROISIÈME LOT

Mise à prix..... 150 fr.

Une pièce de fonds en nature de vigne, sise au lieu dit « La Méricaine », d'une contenance approximative de trente-un ares cinquante centiares, portée au plan cadastral de la commune de Turenne sous le numéro 1.374 p, section C, confrontant à propriétés de Traversat et Garry et figurant sous le numéro neuf du cahier des charges.

Immeubles situés commune de Sarrazac (Lot)

QUATRIÈME LOT

Mise à prix..... 400 fr.

Une pièce de fonds en nature de bois sise au lieu dit « à Lauzel », commune de Sarrazac (Lot), d'une contenance approximative de onze ares soixante-dix centiares environ, portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 89, section A.

Une pièce de fonds en nature de bois, sise au même lieu et appartenant à la précédente, d'une contenance approximative de deux ares quarante centiares environ, portée au plan cadastral sous le numéro 90, même section.

Une pièce de fonds en nature de bois, sise au même lieu,

d'une contenance approximative de quarante-six ares soixante-dix centiares environ, portée au même plan sous le numéro 93, même section.

Une pièce de fonds en nature de terre, sise au même lieu, d'une contenance approximative de trente-sept ares soixante-quinze centiares environ, portée au même plan sous le numéro 98 p, même section.

Une pièce de fonds en nature de terre, sise au même lieu, d'une contenance approximative de vingt-trois ares soixante centiares environ, portée au plan cadastral sous le numéro 94 p, même section.

Une pièce de fonds en nature de pâture, sise au lieu dit « La Bataillolle », même commune de Sarrazac, pour une contenance approximative de neuf ares vingt centiares environ, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 101 p, section A.

Une pièce de fonds en nature de bois, située au même lieu de « La Bataillolle » et appartenant à la précédente pour une contenance approximative de quarante-trois ares soixante centiares environ, portée au plan cadastral de la dite commune de Sarrazac, sous le numéro 102, section A.

Ces diverses pièces de fonds confrontent à chemin public de Brenty, à Dorval et Reynal et sont portées sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept du cahier des charges des immeubles sis dans le Lot.

Le cahier des charges dressé par Maître Gustave Lachaud,

avoué, pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus a été déposé au greffe du Tribunal civil de Brive, où l'on peut en prendre connaissance sans frais.

Le dit cahier des charges a été publié à l'audience des criées du huit mai mil neuf cent quatorze et, à la même audience, le Tribunal a fixé l'adjudication au douze juin mil neuf cent quatorze.

En conséquence, le DOUZE JUIN mil neuf cent quatorze, jour de vendredi, à une heure du soir, il fut procédé à l'audience des criées et par devant Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil de Brive, séant au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques et adjudication en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus désignés et sur les lotissements et mises à prix ci-après indiqués :

Ce jour-là les dits immeubles furent adjugés à Madame Juliette Périer, épouse séparée de biens du sieur Conche, moyennant le prix principal de trois mille cinq cents francs outre les charges. Madame Conche n'ayant pu justifier du paiement des frais en diminution, les immeubles seront revendus à sa folle-enchère à l'audience du trente-et-un juillet prochain.

Les immeubles ci-dessus seront exposés aux enchères en quatre lots, sur les mises à prix suivantes :

Le premier lot, sur la mise

à prix de cinq cents francs, ci

500 fr.

Le deuxième lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci

150 fr.

Le troisième lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci

150 fr.

Le quatrième lot sur la mise à prix de quatre cents francs, ci

400 fr.

Total des mises à prix.....

1200 fr.

NOTA. — Après les enchères partielles, il sera tenté une enchère sur les quatre lots réunis ; au cas où elle ne donnerait pas de résultat, les enchères partielles demeureront définitives.

Avertissement est en outre donné à tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales sur les biens saisis que, pour les conserver, ils devront en requérir l'inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard, à Brive, en l'étude par l'avoué soussigné, poursuivant la vente.

Brive, le 9 juillet 1914.

Signé : Gustave LACHAUD, avoué-licencié.

Enregistré à Brive (a. j.), le juillet mil neuf cent quatorze, folio 79, case 21.

Reçu un franc quatre-vingt-huit, décimes compris.

Signé : MARGERIE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Gustave LACHAUD, avoué poursuivant, qui pourra être chargé d'enchérir